

Compte Rendu du Comité Technique du 10 mars 2014 (suite)

Reprise du CT à 14h

Pour l'administration sont présents: A. Fuchs, JJ Rivy, X. Inglebert, C. Coudroy, N. Castoldi, A. Jouve

La séance commence par les déclarations du SGEN suivi de celle de Sud recherche ayant pour thème la deuxième nomination du président A. Fuchs. Voir annexe déclarations 2 et 3

Le SNCS rappelle l'inquiétude sur l'emploi scientifique.

A. Fuchs n'apprécie pas du tout les déclarations des OS. Il ne comprend pas la référence au courrier CAP de Sud et demande en aparté des explications au RRH, qui se prend une volée de bois vert toujours en aparté par le président.

Puis il reprend pour tous, on lui fait un procès d'intention, il n'a pas adoptée une posture défensive mais a fait la promotion du CNRS au niveau européen et mondial. Il faut se souvenir du contexte en 2010 le CNRS est très attaqué avec une insistance pour créer un 10^{ème} institut. Il dit avoir été là pour que le CNRS reste un et indivisible: « j'ai exigé le maintien d'un seul CNRS ».

L'évolution pour le CNRS dans le paysage international actuel consiste à la mise en place de quelques universités au sein desquelles le CNRS a sa place. Un organisme piloté par des scientifiques en activité, il y en a pas beaucoup en France ni même à l'étranger... Aujourd'hui le CNRS est bien debout, bien sûr il y a les 10 instituts mais ils ne sont pas hermétiques. Après un mandat ou le CNRS est toujours là et reconnu à l'international. On n'entend plus dire que le CNRS doit être démantelé... Je ne ferais pas de déclaration ici sur les 4 ans à venir, l'exposé est prévu pour le CA. Il peut se permettre d'être un peu prétentieux, lorsqu'on cherche à désigner un président du CNRS, on cherche d'abord à rechercher ses compétences.

Des questions ouvertes sont devant nous, tous les ans de nouveaux problèmes se présentent.

Les finances de l'état ne sont pas au beau fixe, nous devons travailler à des conditions qui permettent de préserver l'outil scientifique. Pour certains de nos voisins les budgets ont augmenté un peu, demain ce sera notre tour. Emplois, masse salariale, TGIR, investissements... tous ces sujets sont sur la table, on doit sauvegarder l'essentiel. Il y a des choses extraordinaires qui sont faites au CNRS.... Nous sommes les premiers publiant au niveau mondial.

SNTRS: critique sur l'évaluation basée sur les revues à haut facteur d'impact

Fuchs est contre le facteur discriminant de devoir être cité que dans des « grandes » revues.

C. Information:

3 - Les élections professionnelles 2014

Présentation de J.-J. Rivy qui déroule le calendrier des élections.

Les réclamations et les inscriptions sont possibles jusqu'à fin Mars, le passage au CT ministériel est prévu au 25 mars.

En ce qui concerne les CAP/CCP/CT, le CNRS est en attente d'un texte qui officialise les élections, il devrait arriver vers Juin 2014. La demande a été effectuée auprès du ministère pour effectuer le regroupement des ATR2 et ATR1. Les listes provisoires ont été fournies aux organisations syndicales pour les aider à constituer leurs listes de candidats.

SNCS donne les dernières nouvelles du ministère: le vote par correspondance est acquis pour les EPST, par contre il y a des problèmes d'organisation au MESR (côté universités).

SNTRS: Quand aura lieu la présentation des modalités pour avis au CT ? Il faudra faire attention aux modalités d'extraction des résultats selon le périmètre (CNRS, délégation régionale). Les dépouillements des résultats sont à faire à l'échelle nationale et aussi régionale.

DAJ : Nous donnerons les modalités lors d'un prochain CT, en effet il faudra tirer les leçons des élections précédentes et faire un dépouillement en région.

UNSA : pourquoi les universitaires des UMR ne votent pas au CT du CNRS ?

SNCS: les CT des universités sont des CT de proximités contrairement à ceux des organismes.

4 - renouvellement de l'accord des OS sur les instruments de diffusion

Présentation de Castoldi :

Les listes de diffusion ont été mises à disposition dans le cadre du droit syndical, dès lors qu'elles sont utilisées à des fins électorales, il faut mettre à disposition des outils approchant aux listes non syndicales, pour des raisons d'égalité.

Il y a eu un Modus vivendi en 2012 pendant les élections au comité national, trois messages de différentes OS ont comporté des appels à voter explicites. (*La direction pose la question de façon semble-t-il plus calme qu'en pré-CT... d'ailleurs XI n'est pas présent*). Nous devons mettre en place un protocole additionnel réservé à l'usage électoral avant les élections.

SNCS: les deux sujets sont disjoints pourquoi la commission électorale de la semaine prochaine n'examinerait-elle pas ce point sur l'utilisation de l'outil ?

M Castoldi: il faut traiter structurellement cette question, le droit syndical d'une part et le droit des candidats d'autre part. Il craint que des listes de diffusions constituées pour l'occasion des élections ne constituent une charge matérielle importante. Il faut consacrer le droit syndical dans la forme indépendamment de la question électorale.

Le SNTRS: il est hors de question de convenir un accord qui conduirait à réduire le droit syndical, y compris durant une période électorale. Le SNTRS s'était déjà exprimé en ce sens et n'a jamais accepté ce genre d'accord réducteur en termes de droit. Pour nous il appartient à la direction de mettre en œuvre les outils correspondants à la période électorale. Le SNTRS a également fait remarquer que l'embarra de la direction sur ce sujet est une conséquence de l'évolution de mode scrutin de liste en scrutin uninominal. Par ailleurs les listes des organisations étant confrontées à des désabonnements, les listes de publipostage relatives à la campagne électorale doivent être les mêmes pour des questions d'égalité. Cela implique une « réactualisation » des listes pour l'ensemble des organisations syndicales.

Par la suite l'ensemble des organisations ont réaffirmé leur volonté de faire campagne pendant la période des élections. Elles conviennent toutes qu'il est hors de question de signer un accord qui réduirait le droit syndical. La discussion porte alors sur les modalités à mettre en œuvre pour les outils disponibles pour la période électorale.

Les conclusions de ce débat sont:

Les OS signent le protocole d'accord des droits syndicaux tel qu'il existe déjà pour en prolonger la validité et parallèlement il est étudié un outil pour la période des élections avec :

- soit les même listes qu'actuellement avec une jouvence de la base données et ouverture des même listes auprès des non syndiqués candidats
- soit des listes plus « pointues » correspondant aux électeurs réels pour chaque élection, cette solution semble difficile à mettre en œuvre pour M Castoldi.

D. Questions diverses

1 – les ZRR

Arrivée du FSD M. Gasnot pour assister au débat.

A. Fuchs fait le point sur le dossier ZRR. Il déclare que le CNRS a été « actif en sous-main », qu'au départ le dossier leur avait « passé devant le nez », que la ministre est « consciente de la difficulté ».

Il a rencontré le SGDSN, il lui précisé que personne n'était contre l'idée qu'il y a des données sensibles, au moins temporairement, et que personne mieux que les laboratoires pouvait le dire.

Il a dit qu'ils avaient été entendus. Le FSD du CNRS, M. Gasnot, qui était arrivé pendant cette introduction, a rectifié en disant que le SGDSN (*secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale*) avait sûrement entendu ce qu'ils avaient à dire...

L'idée principale est l'organisation de groupes de travail mixtes avec des experts des établissements afin de revoir la question de façon détaillée, de revoir les modalités.

Il y a déjà des laboratoires qui sont passées de ERR à ZRR. C'est le cas du LAAS qui a fait un travail de détail remarquable sur les difficultés de mise en œuvre, sur ce qui pose problème.

Ce rapport sera transmis au SGDSN. Cela devrait contribuer à « faire bouger les curseurs »

Il y a eu des fuites organisées sur une demande de moratoire. Le CNRS n'était pas destinataire de la lettre et l'a connue par la presse.

La lettre de la ministre du 26 février annonce que le ministère va faire des propositions.

Ce qui est certain c'est que les ERR actuelles vont passer en ZRR sauf exception dans le cas où l'activité sensible n'existe plus. Sur 132 ERR, Il est prévu 94 transformations en ZRR.

Pour les autres unités, il est question de faire évoluer les critères. « On peut se demander comment ça a été fait ». Il y aura un travail commun entre le SGSDN et le MESR sur cette question.

Comme il semble que la commission se réunit tous les deux mois, il (Gasnot) doute que ça puisse avancer bien vite.

La loi n'est pas remise en cause par le ministère. Un toilettage de l'instruction a été évoqué mais il n'a pas de nouvelles sur ce point.

Pour le moment le CNRS n'a reçu que des réponses orales, ce qui n'est pas satisfaisant. Ils vont poser des questions écrites.

Le FSD a expliqué qu'il interagissait beaucoup avec ses camarades des autres EPST et que les approches sont convergentes. Des problèmes sont rencontrés au niveau de tous les organismes.

A la question du SNTRS-CGT sur la situation des UMR avec les universités, il a répondu que c'était plus compliqué, que les avancées étaient très variables suivant que les universités s'étaient plus ou moins emparées du dossier, qu'il avait eu des échanges avec des FSD d'universités à leur initiative.

Pour le dépôt du dossier ce sont « les murs qui comptent ». Il y a cependant débat dans le cas de certaines UPR logées par l'université mais sans personnel universitaire.

Le ministère a affirmé que les partenaires doivent monter un dossier en commun. On peut espérer que le ministère vérifie que c'est bien le cas.

Il est urgent de ne pas se presser. Ce qui est sûr c'est qu'en l'état actuel du débat, il ne faut pas envoyer de dossier, sinon l'arrêté sera pris dans les quinze jours.

2- Les COMUE

DAJ: vous nous avez demandé en pré-CT si les COMUE doivent être présentés au CT. La réponse est oui.

SNTRS a demandé quelles seraient les modalités de consultation des représentants des personnels au CNRS sur les COMUE ?

A. Fuchs a répondu très évasivement que le CT serait consulté mais qu'en l'état tous les établissements n'étaient pas parvenus au même niveau de maturité concernant les statuts des COMUE.

Le SNTRS a reformulé sa question en faisant référence à un message du ministère adressé aux directions d'établissements et d'organismes dans lequel il stipule que les consultations devraient obligatoirement avoir lieu sur la version validée par le ministère mais que dans l'intervalle, les établissements étaient libres de discuter dans le cadre de réunions techniques ou d'instances sur des versions antérieures (Version « 0 »). Le SNTRS redemande si le CNRS envisage de véritables discussions, voir des négociations sur la version dite « V0 ». Il souligne que dans le cas du projet Paris Saclay, des discussions ont déjà eu lieu et que les CT de l'Université Paris Sud comme de l'INRA, leurs CT respectifs ont déjà été consultés.

M. Fuchs reste évasif il parle d'immaturité de ces textes, il n'est pas contre le fait de passer les versions zéro en CT, pour permettre une discussion avec les OS. Il faut cependant que le calendrier le permette de plus les statuts ne seront pas les mêmes partout.

XI : le CT est fait pour émettre des votes. La concertation a lieu en amont.

A. Fuchs : il y a eu un grand débat au CA de Saclay sur la solidité de la version V0, cette version sera fondamentalement revue. Il y aura consultation et non concertation.

SUD : comment le CNRS participe aux Comue ?

A. Fuchs : le collège de direction examine l'état des différents Comue.

3 - la PES

SNCS: la campagne 2014 est lancée alors que le décret en cours de modification. Comment on envisage une réutilisation de la masse salariale correspondante? Que peut-on dire de la responsabilité de donner une prime à des gens qui s'engagent à enseigner et ne le font pas ?

Le SNCS lit alors la motion intersyndicale **cf. annexe 4**

La motion est ensuite votée à l'unanimité des OS

A. Fuchs va reprendre contact avec le cabinet de la ministre pour savoir s'il y a lieu d'avoir des discussions avec la ministre sur le sujet de la PES. En l'absence de signes autres, la campagne a été lancée.

SNCS: nous apprécierions qu'il y ait une pression de l'organisme pour que cela se fasse...

Fuchs : la situation est inconfortable pour la direction du CNRS

CFDT: rappelle que la PES monte pendant que les promotions descendent. La déception qui en découle est extrêmement forte.

A. Fuchs : déplore qu'il y ait de la lenteur sur le décret – évoqué avec les OS, avec le CS, avec la CPCN... y compris avec la future HCERES.

UNSA : demande si les futures évaluations : seront faites par l'AERES ou l'HCERES ?

A. Fuchs explique être très attentif à ce que certains points intéressants du rapport Dardelle se traduisent dans le décret. Il serait donc content que le ministère puisse prendre des mesures du rapport Dardelle: Plus vite le décret sortira plus vite on avancera sur les évaluations...

4- Concours chercheurs (INSIS)

SNCS : le directeur de l'INSIS refuse des candidats qui demandent le laboratoire où ils ont fait leur thèse. Il s'agit d'un positionnement illégal, entre brassage et continuité, tout les cas sont possibles ! Un tel discours n'est pas raisonnable ni recevable, quelle position de l'établissement ?

A. Fuchs : les DU de l'INSIS semblent bien émotifs, on est loin des recours, à l'INSIS : 40% des recrutements sont faits dans le laboratoire de thèse. Pour un recrutement au plus près de la thèse, il est utile que la personne passe un peu de temps dans un autre système... et pas que E-U (évocation du Japon). Il existe en effet des situations particulières où le retour dans le laboratoire s'impose. Il ne faut pas en faire une affaire de principe (qui pourrait être contesté légalement), mais un peu de mobilité est préconisée.

SGEN: avant on était recruté près de la thèse : on est loin du compte avec des recrutements vers 34 ans et non vers 29 ans.

A. Fuchs : une prise de conscience a été faite, mais ça prend du temps à concrétiser

SUD : ça prend du temps, mais qu'est-ce qu'on fait des CDD à 3 ou 5 ans ?

A. Fuchs : déplore les français qui font leur post-doc en France... il y a encore des gens qui acceptent des CDD chez leur directeur de thèse. C'est une erreur de rester trop longtemps CDD chercheur en France. Ceci n'est pas assez expliqué par les « séniors »... Il est malheureux qu'on entraîne des jeunes dans ces impasses.

SUD : il s'agit d'une génération sacrifiée

A. Fuchs : un cursus thèses + post-doc n'a jamais garanti un poste et l'explosion des CDD n'a rien arrangé. Il existe des disciplines où il y a plus d'autodiscipline...

A. Fuchs pense qu'il est bon d'aller voir ailleurs après sa thèse. Il préconise et c'est bon pour la recherche que les thésards aillent ailleurs. Il peut y avoir des situations particulières sur le plan scientifique qui nécessite d'intégrer le laboratoire de la thèse. Il n'y a pas de règlement qui impose quoi que se soit en la matière.

SNTRS: On fait quoi des gens CDD qui ont accepté des post docs en France?

A. Fuchs c'est tant pis pour ces jeunes qui ne sont pas partis...

SGEN: On ne peut pas laisser dire que les jeunes soient coupables de quoi que se soit.

5- les neurosciences à Marseille

A. Fuchs la concertation a été faite entre CNRS et les laboratoires, il reste un seul laboratoire où il reste des problèmes mais ce laboratoire est INSERM.

Le DSR Patrick Bourdelais dit que cette question est en passe d'être réglée.

Il faut directement voir avec la directrice de l'INSB s'il subsiste des problèmes.

Fin du CT vers 17h

Annexes

1- Motion sur le dialogue social au CNRS

Les OS signataires tiennent à protester vigoureusement contre l'évolution du dialogue social au CNRS ces dernières années.

**traditionnellement, le bilan social était présenté en avant-première au CT, ce qui permettait aux OS de proposer quelques modifications avant l'impression de la version papier.*

**les documents de travail aux instances sont envoyés de plus en plus tard. Ainsi, pour cette session, les informations concernant la modification de la procédure NOEMI sont données le 5 mars pour le CT du 10 mars. De plus, ces documents ont déjà été présentés aux DU et aux Instituts, ce qui enlève toute possibilité de négociation sur le fond.*

**les discussions sur l'application au CNRS de la loi du 12 mars 2012 relative, entre autres choses, « à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique » (dite « loi Sauvadet »), ont été un dialogue de sourds, la direction se retranchant systématiquement derrière des arguments techniques pour refuser de donner des explications claires aux membres des instances du CNRS : CS, CT et même CA (voir la déclaration des élus le 12 décembre 2013), et allant jusqu'à imputer aux organisations syndicales la responsabilité de ses erreurs prévisionnelles, dont les conséquences se sont révélées dramatiques.*

**les amendements proposés par les OS sur les textes sont pour la plupart rejetée.*

** nous relevons également comme exemple de la régression du dialogue social les dysfonctionnements des CAP. Les causes de mécontentement sont similaires : la direction ne manifeste aucune concertation réelle et de prise en compte sur le fond de l'avis des représentants des personnels.*

Trop, c'est trop. Ces dérives ont des conséquences sur les déroulements de carrières, les recrutements, les promotions, et les conditions de travail. C'est pourquoi nous demandons plus de respect de l'avis des instances.

Signée par le SNTRS-CGT, SNCS-FSU, UNSA, Sud recherche, SNIRS-CGC, SGEN-CFDT

2- Déclaration au Président du CNRS effectuée par Jean-Noël Rouzaud Au nom du Sgen-CFDT-Recherche EPST lors du CT du 10 mars 2014

Vous venez d'être renommé Président. Félicitations !

Vous deviez votre première nomination à Valérie Pécresse dont l'action a été marquée par une profonde dégradation de l'exercice de la recherche et du rôle d'un CNRS placé au service des universités. Vous vous êtes loyalement acquitté de votre tâche. Vous venez d'être renommé par Geneviève Fioraso. Presque 2 ans après son arrivée, force est de constater que les contre-réformes de Valérie Pécresse ont été confirmées, voire confortées, à l'opposé de l'espoir d'une autre politique qu'aurait pu annoncer un changement de gouvernement. Doit-on interpréter votre nomination comme une affirmation de plus de cette continuité destructrice qui traverse les majorités successives ?

Dans votre courte déclaration sur le site du CNRS, vous affirmez vouloir promouvoir la recherche scientifique. Nous attendions que le Président du CNRS ait pour première priorité de défendre le CNRS, notre organisme. Cela signifie-t-il bien que le CNRS, aujourd'hui comme hier, a pour mission principale de contribuer à

l'émergence d'universités de recherche au détriment, disons-le franchement, des EPST ? Vous mettez en avant l'interdisciplinarité; vous avez raison ! Alors que la transformation des départements en instituts disciplinaires étanches, alors que la direction scientifique reste étonnamment atone et que les avis du Conseil Scientifique sont ignorés, alors que le temps de travail des chercheurs consacré à l'exercice de la Recherche ne cesse de décroître, ainsi que le nombre des scientifiques de notre organisme, comment comptez-vous relancer l'activité scientifique en général, l'interdisciplinarité en particulier ? Vous dites vouloir la développer le transfert des connaissances alors que les entreprises françaises ont fermé ou ferment leurs laboratoires de Recherche-Développement, restent toujours réticentes à l'embauche de docteurs et préfèrent sous-traiter leur recherche, gratuitement, grâce au scandaleux crédit impôt recherche. Comment voyez-vous la place et l'action spécifique du CNRS dans ce continuum entre recherche de base dite libre et recherche finalisée ?

Dans cette enceinte même, au moment même où vous candidatiez pour votre renouvellement, vous aviez semblé vous interroger sur la pertinence de dispositifs-phares de Mme Péresse comme l'évaluation des unités CNRS par l'AERES, ou bien la fumeuse PES. Aujourd'hui les noms ont changé (était-ce donc ça le changement ?), mais la réalité reste la même. Avez-vous eu des assurances de la Ministre concernant l'évolution de ces dispositifs ? Plus généralement, pourriez-vous nous transmettre la lettre de mission de la Ministre ?

A l'heure où le trouble, la révolte ou la résignation des scientifiques de nos EPST sont enregistrés par différents indicateurs indépendants (cf. l'article récent dans Le Monde, ou bien l'enquête en cours du Sgen-Recherche EPST), serez-vous le fossoyeur de nos dernières illusions, ou bien serez-vous aux côtés des personnels, de vos personnels, pour changer enfin de cap et mettre en œuvre un service de Recherche publique efficace dont la Science et notre Société ont besoin?

3- déclaration de Sud Recherche EPTS

Monsieur Fuchs vous venez d'être reconduit au poste de PDG du CNRS. La loi Fioraso de juillet 2013 prévoyait « un appel public à candidatures et l'examen de ces candidatures par une commission dont la composition et le fonctionnement sont fixés par les statuts de l'établissement et dont les membres sont nommés par les ministres de tutelle »... Force est de constater que si cette procédure a eu lieu elle s'est effectuée dans la plus grande discrétion...

En même temps, on peut comprendre que le Président de la république ait fait le choix de vous reconduire à ce poste quand on constate avec quel zèle vous avez impliqué le CNRS dans les évolutions actuelles du paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur publics initiées sous Sarkozy/Précresse et prolongées pour ne pas dire amplifiées par la loi Fioraso... Et cela, même si cette politique continue de dépouiller les EPST de leurs missions d'organismes de recherche nationaux en les transformant en agences de moyens – essentiellement humains – au service de « politiques de sites » elles-mêmes principalement portées par les intérêts économiques régionaux ou locaux...

Vous l'avez dit aux parlementaires : le CNRS s'adaptera... Mais à quel prix ?

D'ores et déjà concernant la situation interne de l'organisme, nous ne pouvons que constater que l'éclatement de ce dernier en Instituts - qui effectivement n'est pas de votre fait, et que Sud Recherche EPST a largement dénoncé à l'époque – a transformé le CNRS en 11 entités quasi-autonomes (les 10 instituts + l'administration centrale), chaque institut appliquant ses propres règles de gestion interne en n'hésitant pas parfois même à adapter la loi à son gré... Et cela a bien entendu un impact direct sur les agents. Vouloir muter d'un Institut à un autre est devenu quasi mission impossible pour les agents. Autre exemple, la manière dont le dossier « examens professionnels réservés » de la loi Sauvadet a été géré par les instituts et l'administration, avec au final des postes ouverts uniquement sur la base de « besoins », sans tenir compte de la présence ou pas d'éligibles : ceci démontre un réel mépris de nos collègues en CDD, puisque cela suggère que ces collègues pourtant exerçant leur fonction depuis au moins 4 ans n'assurent pas un réel « besoin » de l'Institut ! Et au final, c'est un véritable fiasco, puisque la majorité des concours ont été infructueux... Ceci dit, au détour cela a fait faire quelques économies à l'organisme, en limitant le nombre d'avancements et en laissant des postes non-pourvus.

Si on ajoute à cela la situation plus que tendue en matière d'emploi, qui ne va pas s'arranger vu les coupes massives dans les dépenses publiques prévues par le gouvernement pour financer le « Pacte d'irresponsabilité », comprenez que nous soyons inquiets :

Inquiets de l'évolution du CNRS, qui devient de plus en plus une machine administrative et de moins en moins un vivier pour la création de connaissances ; inquiets pour l'avenir du personnel du CNRS, soumis à des pressions de plus en plus fortes, qui se reconnaît de moins en moins dans son travail, ou qui se fait licencier s'il a le malheur de s'engager dans une voie peu prolifique en publications, indépendamment du travail fourni et reconnu...

Et ce n'est pas quelques chartes « CDD », « suivi post-évaluation » ou plan d'action « RPS » qui suffisent à nous rassurer.

Lors d'une réunion récente le DGDR constatait que le « dialogue social » se tendait... Mais comment peut-il en être autrement ? D'une part, la dimension condition de travail est entrée dans le champ de compétence des CHS devenus CHS-CT, et c'est heureux... D'autre part, nos intérêts sont forcément divergents : vous faites le choix d'adapter le CNRS pour « ne pas regarder passer le train », selon votre propre métaphore, alors que notre devoir est de mettre tout en œuvre pour l'empêcher de foncer dans un mur.

Pour Sud Recherche EPST, comme pour Solidaires, notre syndicalisme doit marcher sur deux jambes : d'un côté la défense des personnels, y compris en défendant leurs statuts et en luttant contre la précarité, et de l'autre la mise en œuvre d'une autre vision de la société et, plus spécifiquement ici, de la recherche publique, en défendant une recherche ouverte au monde et à la société, au service des citoyens et pas des intérêts marchands, une recherche pas forcément axée sur le court-terme et transférable... Malheureusement en totale opposition avec les évolutions actuelles.

Pour finir, Sud Recherche EPST tient à vous rappeler, Monsieur le PDG, que vous êtes responsable de la santé physique et mentale de l'ensemble des personnels des laboratoires et des services. On espère que vous serez à la hauteur de cet enjeu, par exemple en commençant par présider effectivement les CCHSCT. On espère aussi de vous un peu plus de respect vis-à-vis des agents. En effet, lorsque vous répondez à un collègue en souffrance souhaitant saisir la CAP à propos de son dossier de carrière, que sa demande n'est pas recevable au motif qu'elle est adressée à « Monsieur Fuchs Président de la CAP » et non pas à « Monsieur Fuchs Président du CNRS », vous faites peut-être preuve de zèle Monsieur le Président, mais le CNRS ne s'en trouve pas grandit !

4- CT du CNRS du 10 mars 2014, Motion

Les organisations syndicales du CNRS au CT rappellent fermement leur totale opposition à la prime d'excellence scientifique (PES) même renommée « prime d'encadrement doctorale et de recherche (PEDR) » par la modification en cours du décret 2009-851 du 8 juillet 2009 qui avait institué la PES pour les chercheurs.

Le MESR s'est engagé à ouvrir une négociation sur le devenir de la PES/PEDR au moment de la discussion sur la modification du décret de la PES. Afin de ne pas présager des décisions que pourra prendre le MESR à l'issue de cette négociation, les organisations syndicales demandent la suspension de la campagne PES 2014 au CNRS.

Signée par le SNTRS-CGT, SNCS-FSU, UNSA, Sud recherche, SNIRS-CGC, SGEN-CFDT